



MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

771, CHEMIN DE LA BEUCE
CALIXA-LAVALLÉE (QUÉBEC) J0L 1A0

AVIS PUBLIC

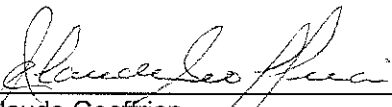
ASSEMBLÉE DES CITOYENS CONCERNANT DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE MERCREDI LE 16 DÉCEMBRE 2015 À 19H00

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, qu'une assemblée des citoyens se tiendra mercredi le 16 décembre 2015 à 19h00, au Centre communautaire situé au 771 chemin de la Beuce à Calixa-Lavallée, faisant suite à l'adoption, le 1^{er} décembre 2015, du Projet de Règlement n° 275-2 amendant le Règlement n° 275 étant le Règlement de zonage aux fins de modifier le plan de zonage pour inclure dans la zone I-1 le lot 4 833 858 actuellement dans la zone Re-2.

Le Projet de Règlement n° 275-2 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité au 771 chemin de la Beuce durant les heures d'ouverture.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 2 décembre 2015 en conformité aux articles 123 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.




Claude Geoffrion
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Geoffrion, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 2 décembre 2015 et en avoir fait publié une copie dans le journal « La relève » circulant sur le territoire de la Municipalité en conformité à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 décembre 2015.

Signé par : 

Claude Geoffrion
Directeur général et secrétaire-trésorier